



Code de déontologie ADHÉRENT de SOUTIEN (non professionnel)

Approuvé en conseil d'administration le 23 mai 2017

1 - But du Code de déontologie

Établir et maintenir, chacun en ce qui le concerne, des normes minimums d'éthique et de pratique pour l'adhérent de soutien affilié à la Fédération de Reiki Usui lors de ses relations en rapport avec le Reiki avec le grand public, les autorités et ses pairs.

2 - Engagement

- 2.1. Praticien ou maître praticien-enseignant non professionnel de soutien, j'ai une filiation avec Mikao Usui, fondateur du Reiki.
- 2.2. Je respecte le code de déontologie de l'adhérent de soutien de La Fédération de Reiki Usui.
- 2.3. Je respecte le règlement intérieur de la Fédération de Reiki Usui en cours au moment de mon adhésion ainsi qu'à chaque actualisation diffusée par le conseil d'administration.
- 2.4. Je me tiens régulièrement informé de l'évolution du Reiki et, si nécessaire, je complète ma formation.
- 2.5. Je suis informé qu'en tant que non professionnel je ne suis pas autorisé à avoir une pratique tarifée, celle-ci m'exposant à des sanctions légales selon le pays dans lequel je pratique.
- 2.6. Je veille à communiquer avec justesse sur le Reiki en évitant tout message ésotérique, religieux ou d'ordre médical.
- 2.7. N'étant pas professionnel je ne peux faire la promotion de ma pratique du Reiki, quel que soit le support, site internet, dépliants, etc.
- 2.8. Dans ma communication sur le Reiki je mets l'accent sur les valeurs et les 5 principes.
- 2.9. Je respecte les bonnes mœurs et ne demande jamais des actions contraires à la morale.
- 2.10. Dans le cadre de mon évolution personnelle ou vers un statut professionnel je m'engage à respecter les délais entre les degrés de formation, et à être formé en présence d'un maître praticien-enseignant selon les règles fixées par le règlement intérieur de La Fédération de Reiki Usui.

3 - Relation avec la personne en demande

- 3.1. Je pratique le Reiki dans un endroit adapté.
- 3.2. Une séance de Reiki se pratique par imposition des mains, avec ou sans contact direct. La personne en demande reste vêtue, les vêtements ne gênant en rien l'efficacité de la transmission énergétique.
- 3.3. Je pratique le Reiki avec la personne en demande sans faire de diagnostic ni délivrer de prescription.

